SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 16 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le seize juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lycée Agricole Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 10/06/2026

Nombre de délégués en exercice : 285

Nombre de membres présents : 203

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :
Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI et Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Floriane CORIOU (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Sandrine GEORGE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Laurent GORRIAS (Cours), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Marc CADELLI (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Thierry DINIZ et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Cédric DÉCAMPS (Houeilles), Christine SATTA (La Croix Blanche), Gérard MALLET (La Réunion), Mathieu GRANNEREAU (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-

François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédat), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Madaillan), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Michel CERUTI (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Chantal PLANTECOSTE (Mézin), Jean-François BOULAY (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Carinne LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Fabienne MACHET (Monségur), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Daniel ESSERTEL (Nérac), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Gilles COMTE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Nathalie BARRANGER (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Josette MERRET (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Marion POURSEL (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Daniel LEYRITS (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martaillac), Philippe SALAND et Pascal SARRAZIN (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Michel ARNOUTS (Sauveterre la Lémance), Monique PILLYSER (Ségalas), Jacques PIN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Alexandre BOUSQUET (Varès), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Éric FLAMAND (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeton), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles), Éric MAGNOL et Marie CAMARET (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Gérard FERRON (Allons), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Michel MARTILLO (Cambes), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonnès), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Philippe MAZÈRES (Clairac), Jean-Paul ELIE (Coulx), Didier CAYSSILLÉ (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN

(Dolmayrac), Thierry SIMONNET (Escassefort), Serge LARROCHE (Espiens), Frédéric GAURE (Fieux), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Sébastien PAILLE (Lougratte), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Blandine BELLEAU (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Daniel FRICARD (Vianne) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :
Mesdames et Messieurs : Dominique BERTRAND (délégué suppléant de Beauziac), Jacques MUZIN (délégué suppléant de Fauillet), Florence BROUSSARD (déléguée suppléante de Fourques sur Garonne), Guy MAUREL (délégué suppléant du Temple sur Lot), Daniel THUIN (délégué suppléant de Massoulès), Tino ROSSI (délégué Montpezat d'Agenais), Catherine PEROLARI (déléguée suppléante de Saint Sardos), Christian MOUNEYRES (délégué suppléant de Sainte Marthe), Lydia MAES (déléguée suppléante de Sérignac Péboudou), Nicolas GROSSIA (délégué suppléant de Tombeboeuf), Alice AUDOINE (déléguée suppléante de Tourtrès)

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE.

Les services du Syndicat étaient représentés par :
Mesdames et Messieurs : Nadine LAUNAY (Directrice), Karine ROMÉRO (Directrice Générale Adjointe des Affaires générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Nicolas BABIN (Responsable de la régie) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale-Évènementiel-Logistique).

Le Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Ressources Humaines
- Administration Générale
- Finances
- Délégation de Service public
- Gestion foncière
- Solidarité internationale
- Informations diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

Monsieur SALAND, délégué de la commune de Sainte Livrade sur Lot, intervient afin d'informer les services qu'une erreur de membre de Bureau représentant le Nord du Lot a été commise. Il avait été pré-désigné en Commission territoriale du Nord du Lot le 5 mai dernier avec Monsieur DUFOURG, or, en Comité se sont Messieurs DUFOURG et LANDAT qui ont été élus. Après vérification, une erreur des services a bien été constatée et le vote sera de nouveau soumis au prochain Comité afin de respecter la pré-désignation de la commission territoriale.

RESSOURCES HUMAINES **Délibération n°26-042-C**

1. Mise en place des tickets restaurant

Le Comité Social Territorial (CST) d'EAU47 a été saisi d'une demande des agents visant à la mise en place de tickets-restaurant, dans un objectif d'amélioration de leurs conditions de travail. Une étude a été réalisée afin d'évaluer les modalités de mise en œuvre, les avantages pour les agents ainsi que l'impact financier pour la collectivité.

Cette étude, présentée lors des réunions du CST et de la Commission des Ressources Humaines du 4 juin 2026, a permis de retenir les éléments suivants :

- Une participation de l'employeur comprise entre 50 % et 60 % de la valeur faciale du titre, dans la limite d'un plafond de **7,32 € par jour** pour bénéficier de l'exonération de charges sociales ;
- Une valeur maximale du titre-restaurant fixée à **14,64 € par jour** ;
- Une utilisation possible jusqu'à **25 € par jour**, du lundi au samedi (6 jours sur 7).

D'après les simulations réalisées, la commission Ressources Humaines et le CST ont proposé d'instaurer les tickets-restaurant à compter du **1er janvier 2027**, selon les modalités suivantes :

- Valeur faciale du titre : **10 €** ;
- Participation employeur : **50 %** (soit **5 € par titre**) ;
- Pouvoir d'achat mensuel moyen par agent : **85 € par mois** ;
- Coût maximal pour la collectivité : **environ 97 000 €** (si les 96 agents éligibles y souscrivent, cet avantage restant facultatif).

La mise en place des tickets-restaurant s'inscrit dans le cadre de l'action sociale de la collectivité, visant à améliorer les conditions de vie des agents. Cette mesure répond à une demande exprimée par les agents et soutenue par le Comité Social Territorial.

Le Comité a été amené à délibérer pour l'instauration des tickets restaurants en vue d'une mise en œuvre en janvier 2027 conformément à ces propositions après lancement d'une consultation au vu du montant prévisionnel.

Un élu souhaite savoir si les tickets restaurant seront sous format papier ou bien numérique. Karine rappelle que le marché n'est pas encore passé et qu'il a été précisé dans le cahier des charges que le format serait numérique.

- **Le Comité :**
  - **Approuve, à l'unanimité, la mise en place des tickets-restaurant au profit des agents d'EAU47 et le lancement de la procédure de marchés publics correspondante pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2027.**
  - **Précise que les modalités d'attribution des tickets restaurant sont fixées comme suit :**
    - **Valeur faciale du titre : 10 € ;**
    - **Participation employeur : 50 % (soit 5 € par titre) ;**
    - **Un titre par jour travaillé sous réserve qu'aucun remboursement de frais de repas ne soit perçu pour la même journée.**
  - **Précise que les agents éligibles sont les fonctionnaires territoriaux (stagiaires et titulaires en position d'activité), les agents contractuels de droit public et les agents de droit privé, sous réserve de leur présence effective.**
  - **Précise que la souscription aux tickets restaurant est facultative et soumise à l'accord des agents.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE — Délibérations n°26-043-C et 26-044-C

2. Désignation d'un représentant d'EAU47 à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Neste et rivières de Gascogne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter aux mutations profondes liées aux changements globaux majeurs (climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et d'en atténuer les effets.
Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est d'atteindre 70 % de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

En l'absence de maîtrise d'ouvrage pour la phase d'élaboration du SAGE Neste et rivières de Gascogne le 27 septembre 2019, le Conseil Départemental du Gers a décidé d'approuver la mise en œuvre de l'Entente « Neste et rivières de Gascogne », composée des 6 Départements ainsi que des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du périmètre géographique concerné souhaitant s'y associer.

Périmètre
Le périmètre Neste et Rivières de Gascogne, d'environ 7 200 km^2 concerne les Départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et des Landes, la Région Occitanie et la Région Nouvelle Aquitaine, 660 communes, 32 EPCI à fiscalité propre.

Conformément à l'article R.212-27 du Code de l'Environnement, les collectivités concernées ont été sollicitées afin de donner leur avis sur l'appartenance à ce périmètre.

Commission locale de l'eau
La Commission Locale de l'Eau aura pour objectif l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et rivières de Gascogne » (SAGE NRG).

Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, la composition de la commission locale de l'eau est arrêtée par le Préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Elle est composée de trois collèges distincts :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- Le collège des représentants de l'État

Le Comité a été amené à désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne.

Madame la Présidente d'EAU47 s'est portée candidate.

Le Comité désigne, à l'unanimité, Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat Départemental EAU47, pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne, au sein du collège des collectivités territoriales..

3. Désignation des représentants au sein de la conférence de l'Entente intercommunale et groupement de commandes avec TRIGONE et les Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau et de la CAO du groupement de commandes

Le Comité syndical a validé le 25 septembre 2025 l'adhésion d'EAU47 à la convention d'entente intercommunale et groupement de commandes avec TRIGONE et les Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) du Gers et du Tarn et Garonne.

Madame la Présidente expose :

RAPPEL DU CONTEXTE

1. Sur le territoire du Département du Gers, 28 entités sont identifiées comme Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (ci-après « PRPDE »).

   Elles ont la charge de la gestion de plusieurs points de captage, dont certains sont classés comme sensibles au titre du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

   Les PRPDE du Département veillent à l'avancement des différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) associés au Département.

   L'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 décembre 2020 *relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées*, d'une part, et l'avis du 14 janvier 2021 de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSES), concluant à la pertinence des métabolites ESA et NOA du S-métolachlore pour les eaux destinées à la consommation humaine, d'autre part ont conduit à la mise en demeure de certains gestionnaires de captages alimentation en eau potable.

Dans ce contexte, 18 PRPDE du département du Gers, du Lot et Garonne et du Tarn et Garonne susvisés (dont EAU47) et L'Isle Jourdain ont souhaité s'associer pour traiter ensemble des questions de prévention des pollutions diffuses (nitrates et pesticides), de traitement et de restauration de la qualité des eaux brutes pour protéger leurs captages.

L'objet de cette démarche consistait dans un premier temps :

- en l'engagement d'études communes à l'ensemble des Parties pour définir les périmètres d'actions (Aires d'Alimentation de Captages) ;
- et en la réalisation des diagnostics de pressions (agricoles et autres) afin de déterminer les origines possibles des pollutions diffuses susceptibles de contaminer les eaux brutes servant à l'alimentation en eau potable et établir des plans d'actions préventives sur ces périmètres.

La mise en œuvre de ces prestations en commun impliquait d'une part la mutualisation des moyens humains et financiers des PRPDE et, d'autre part, la formalisation de cette mutualisation.

2. Dans ce cadre elles ont mis en place un mécanisme de coopération contractuelle intitulé « *convention d'entente et de groupement de commandes* ». En date du 25 septembre 2025, le Syndicat EAU47 à valider la passation de la convention d'entente intercommunale et de groupement de commandes – études préalables à l'établissement de plans d'actions de réduction des pollutions diffuses pour préserver les eau brutes destinées à l'alimentation en eau potable sur les départements du Gers, du Lot et Garonne et du Tarn et Garonne.

Cette convention a pour objet de permettre à ses membres de mener en commun les premières démarches pour déterminer les périmètres d'actions en matière de prévention des pollutions diffuses (nitrates et pesticides), de traitement et de restauration de la qualité des eaux brutes pour protéger leurs captages.
Dans ce cadre, les dispositions qui se rattachent à l'Entente instituent une Conférence constituée d'un représentant de chacune des parties à la Convention et dédiée au pilotage et au bon suivi du projet, étant entendu qu'il est également prévu d'assortir cette instance d'un Comité de pilotage et d'un comité technique. Elles visent également le recrutement d'un agent mutualisé et dédié à la bonne exécution des missions objet de la Convention d'entente.

Le Syndicat TRIGONE est désigné comme le coordonnateur de l'Entente.

Suite au renouvellement de ses instances le 21 mai 2026, il appartient au Syndicat EAU47 de procéder à la désignation :

- de son ou sa représentant(e) titulaire et de son ou sa suppléant(e) au sein de la conférence au scrutin secret ;
- de son ou sa représentant(e) au sein de la commission d'appel d'offre de l'Entente, ce dernier devant être élu parmi les membres de sa propre commission d'appels d'offres s'il en est doté ;

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT AU SEIN DE LA CONFÉRENCE ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

1. **Candidatures pour le siège de représentant du Syndicat EAU47 au sein de la Conférence de l'Entente :**

TITULAIRE	SUPPLÉANT
- Mme Geneviève LE LANNIC, Présidente déléguée de la commune de Monteton	- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

2. **Pour la désignation du représentant du Syndicat EAU47 au sein de la Commission d'appels d'offres du Groupement de commandes :**

TITULAIRE
- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

Le Comité a été amené à désigner les représentants au sein de la Conférence de l'Entente et du groupement de commandes.

- **Le Comité désigne, à l'unanimité, pour représenter le Syndicat EAU47 au sein de l'Entente intercommunale et groupement de commandes avec TRIGONE et les Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau :**
  - **Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente d'EAU47, titulaire**
  - **Monsieur Lionel LABARTHE, délégué EAU47 de la commune d'Andiran, suppléant**
- **Le Comité désigne, à l'unanimité, pour représenter le Syndicat EAU47 au sein de la Commission d'appels d'offres du Groupement de commandes, Monsieur Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran.**

FINANCES — Délibérations n°26-045-CBIS et 26-046-C

4. **Révision de la délibération n°20_055_C relative au bordereau des prix des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif réalisés par la Régie EAU47**

Suite à l'augmentation du coût des matériaux ainsi que les contraintes techniques liées aux travaux de réfection de voirie, les revalorisations des coûts horaires de la main d'œuvre et d'engin type mini-pelle ou tractopelle, il a été proposé de procéder à une mise à jour et à une revalorisation du bordereau des prix appliqués par la régie.

Cette révision vise à garantir une meilleure adéquation entre les coûts réels des interventions et les tarifs pratiqués, tout en assurant la pérennité et la qualité des travaux réalisés sans générer de perte financière à la régie EAU47.

Il convient également d'instaurer une règle de calcul de valorisation des prix pour les travaux hors bordereau des prix réalisés par la régie EAU47.

Le Comité a été amené à valider cette révision des bordereaux des prix des travaux (eau potable et assainissement) réalisés par la Régie EAU47.

Laurent CASONATO indique que les bordereaux de prix sont anciens et que les prix pratiqués ne permettent pas de couvrir les coûts réels des travaux. Ce bordereau permet au Syndicat EAU47 de facturer des prestations d'eau potable et d'assainissement.
Nicolas BABIN précise qu'après quelques années d'exploitation, la régie affine de plus en plus les coûts réels, la régie est récente. En 2020, le calcul avait été basé sur les tarifs pratiqués par le SIVOM de Casteljaloux.

Les bordereaux de prix proposés sont annexés au présent PV.

- **Le Comité, à l'unanimité :**
  - **Approuve la révision du bordereau de prix des travaux d'eau potable et d'Assainissement collectif présentés à compter du 1er juillet 2026 ;**
  - **Approuve que pour les travaux hors bordereau de prix, le prix d'achat des fournitures sera valorisé à hauteur de 15 % afin de prendre en charge les frais de fonctionnement et de**

5. Budget annexe Eau Potable Mutualisé 2026 – Décision modificative n° 1

Il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe relatif à l'eau potable mutualisé selon les modalités et pour les raisons suivantes :

- Reprise des provisions pour risques et charges constituées en 2025, qui ont été réalisées dans le cadre du contentieux opposant le Syndicat au Préfet de Région concernant les tarifs appliqués par Rives et Eaux pour le captage d'eau brute dans la Baïse de l'usine de Nazareth, pour un montant de 166 000 € ;
- Réduction du montant des provisions pour risques et charges prévues au budget prévisionnel 2026, toujours dans le contexte de ce même contentieux, pour un montant de 75 000 € ;
- Réaffectation de l'intégralité de ces sommes au chapitre 11 « Charges à caractère générales » afin de permettre le règlement des redevances dues à Rives et Eaux, conformément aux dispositions du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Toulouse le 25 février 2026.

Les modifications sur les dépenses et les recettes de fonctionnement suivantes ont été proposées :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement en €				
Chapitre	Articles	BP 2026	**DM**	Total
11	6378 - Autres taxes et redevances	200 000	**+ 241 000**	441 000
68	6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	75 000	**-75 000**	0
TOTAL		/	**166 000**	/

Recettes de fonctionnement en €				
Chapitre	Articles	BP 2026	**DM**	Total
78	7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0	**+ 166 000**	166 000
TOTAL		/	**+ 166 000**	/

Le Comité adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget annexe eau potable mutualisé 2026 comme proposé ci-dessus.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC — Délibération n°26-047-C

6. Convention avec AGUR pour la prise en charge des frais d'exploitation des nouveaux prétraitements de la STEU de Sainte Livrade sur Lot avant intégration par avenant au contrat de délégation de service public Assainissement collectif

Le fascicule 81 (Titre 2) du Cahier des Clauses Techniques Générales Travaux, prévoit la prise en charge par le maître d'ouvrage (EAU47) des dépenses d'exploitation courantes nécessaires au fonctionnement normal des installations durant la période d'observation.
La période d'observation des nouveaux prétraitements de la station d'épuration de Sainte Livrade a duré 18 mois, durant laquelle les frais de fonctionnement ont été pris en charge par son exploitant AGUR, avant son intégration dans le contrat de Délégation de Service Public en cours. L'achèvement des travaux a été effectif en juillet 2024.
Il a été proposé au Comité de valider les termes de la convention financière à signer avec AGUR afin de permettre à la collectivité de rembourser au délégataire AGUR l'ensemble des frais de fonctionnement détaillés ci-après :

Ouvrage	Montant en € HT
STATION D'ÉPURATION : (prétraitement + traitement au Chlorure ferrique) *Charges principales :* • Energie • Réactifs, analyse • Personnel...	
Année 2024 (6 mois)	45 872,92
Année 2025	89 934,29
BASSIN D'ORAGE Pierre LOTI • Energie • Produit de traitement (désodo)	
Année 2024 (6 mois)	8 499,46
Année 2025	16 663,27
TOTAL Frais fonctionnement sur 18 mois	**160 969,94**

Le Comité approuve, à l'unanimité, la convention financière passée entre EAU47 et AGUR pour la prise en charge des frais d'exploitation de la station d'épuration de Sainte Livrade pour un montant de 160 969,94 € HT.

GESTION FONCIÈRE — Délibérations n°26-048-C et 26-049-C

7. Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER – modification de la délibération n°25_055_C du 25/09/2026

Le Comité du 25 septembre 2025 a validé le principe de coopération avec la SAFER Nouvelle Aquitaine et le projet de convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière de la SAFER qui définit les modalités de coopération pour toute intervention particulière qui pourra être jugée nécessaire pour EAU47.
Pour rappel, le Syndicat a un intérêt de pouvoir disposer de tels outils de coopération dans le cadre de la connaissance (veille, étude, évaluation, animation), la maîtrise (acquisition, préemption, réserve foncière, échange parcellaire, rédaction d'actes administratifs) et la gestion de son territoire (location temporaire, intermédiation locative, clauses environnementales, obligations réelle environnementales).

Le tarif annoncé en septembre 2025 pour l'abonnement au site internet VIGIFONCIER était de 1 500 € par an, défini en fonction de la surface demandée par EAU47 (moins de 14 000 ha). Or, suite à une révision du périmètre de cette veille foncière pour répondre aux multiples besoins en matière de maitrise foncière (surface entre 28 000 et 56 000 ha), le montant de la prestation s'élève à 4 500 € HT par an.
Il est rappelé qu'EAU47 ne fera appel aux services de la SAFER que dans les situations les plus complexes et qui demanderont une expertise foncière et un accompagnement précis.

Le Comité a été amené à valider ces nouveaux termes de la convention ainsi que la signature de celle-ci avec la SAFER pour une durée de 5 ans.

- **Le Comité, à l'unanimité :**
  - **Réitère la validation du projet de convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière de la SAFER Nouvelle Aquitaine ci-jointe en annexe définissant les modalités de coopération pour toute intervention particulière qui pourra être jugée nécessaire pour le Syndicat EAU47 ;**
  - **Confirme l'intérêt pour EAU47 de bénéficier d'une veille foncière de la SAFER par le biais de l'abonnement au site internet VIGIFONCIER pour avoir une connaissance fine des mouvements fonciers et des opportunités de son territoire d'action,**
  - **Accepte la révision du périmètre d'action plus étendu de cette veille foncière avec pour conséquence l'augmentation du montant de la prestation (l'abonnement au site internet VIGIFONCIER) s'élevant, suivant le barème établi dans la convention cadre à 4 500 € HT par an.**

8. État des cessions et acquisitions immobilières 2025

L'article L.2241-1 du CGCT prévoit que les syndicats mixtes doivent chaque année dresser un bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle.
Le Comité syndical a été appelé à approuver la présentation du bilan des opérations effectuées en 2025, selon le détail suivant :

➔ **Objet : Echange de terrain pour la régularisation du chemin d'accès à la « source de la Brame » Commune de VERGT DE BIRON :**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
VERGT DE BIRON	La Brame	AC 200 Contre AC 183 AC 185 AC 187 AC 189 AC 191	EAU47 Csts POLET	Csts POLET EAU47	1 000 € 2 000 € **Soulte pour les Csts POLET de 1 000 €**	284 m² Contre 1 105 m²	22/01

➔ **Objet : Acquisition terrain pour renouvellement de la station d'épuration Commune de MONTPOUILLAN :**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
MONTPOUILLAN	Chemin de la Cure	ZE 252	Mr CARRETEY	EAU47	22 045 €	4 409 m²	19/06
MONTPOUILLAN	Chemin de la Cure	ZE 79	La COMMUNE	EAU47	1 €	720 m²	18/06

➔ **Objet : Acquisition terrain pour réalisation de la station d'épuration Commune de CAZIDEROQUE :**

Commune	Adresse	Ref. Cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
CAZIDEROQUE	1238 Rte de Cazideroque	ZL 94	Csts DAYMARD	EAU47	4 763,20 €	2 977 m²	02/07

➔ **Objet : Acquisition terrain pour reprise du chemin d'accès au réservoir de Pinpouey Commune de NERAC :**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
NERAC	Pinpouey	AR 105 AR 106	La COMMUNE	EAU47	1 €	867 m²	12/12

Le Comité approuve, à l'unanimité, le bilan des cessions et acquisitions au titre de l'année 2025 tel que listé ci-dessus.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE — Délibération n°26-050-C

9. Convention de coopération décentralisée

Grâce à la loi Oudin-Santini, le Syndicat Départemental EAU47 subventionne depuis plus de 15 ans des actions de Solidarité Internationale. Ces demandes d'aides sont toutes liées à l'eau potable et/ou à l'assainissement collectif ou non collectif.
Les élus et services d'EAU47 ont souhaité franchir une nouvelle étape dans leur engagement solidaire en lançant en 2025, un appel à projet de coopération décentralisée sur trois ans et ainsi jouer un rôle actif en mobilisant ses compétences techniques et humaines dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.
Lors des commissions « solidarité internationale » des 18/06/2025 et 09/12/2025, le projet « **d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Tembio, en coopération avec la commune de Sotouboua 2 – TOGO** » avec comme opérateur associatif, HSF (Hydraulique Sans frontière) a été sélectionné.

EAU47 et la commune de Sotouboua 2 souhaitent toutes deux conclure un accord de coopération dont le contenu et les conditions font l'objet d'une convention. Pour assurer le pilotage opérationnel de ce partenariat, elles font appel à l'association HSF au vu de ses compétences techniques en hydraulique et de son expérience en conduite de projets à l'international.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable alimenté par le forage existant de Tembio
- Création ou recrutement d'un organe de gestion communautaire ou privé, formé pour assurer la gestion technique, administrative et financière des ouvrages
- Renforcement des compétences de la commune afin qu'elle puisse superviser cet organe et qu'elle maîtrise les infrastructures sur son territoire
- Construction de latrines privées pour certains quartiers prioritaires, avec apport en matériaux des habitants
- Séances de sensibilisations auprès de la population

Le budget prévisionnel global est estimé à 363 600 € dont une participation d'EAU47 à hauteur de 26 780 € (7%).

Le plan de financement prévisionnel du projet est détaillé ci-après :

- Participation Financière EAU47 : 26 780 € (7 %)
- Montant des Subventions - Agence Eau Adour Garonne : 254 520 € (70 %)
- Montant des Subventions - Région Nouvelle Aquitaine : 40 000 € (11 %)
- Montants des Subventions - Pays Voironnais : 25 000 € (7 %)
- Participation Financière de la collectivité étrangère – valorisée : 17 300 € (5 %)

Le Comité a été amené à valider les termes de la convention ainsi que la signature de celle-ci pour une durée de 3 ans.

- **Le Comité, à l'unanimité :**
  - **Valide la signature de la convention de coopération décentralisée et de financement pour la mise en œuvre d'un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Tembio, commune de Sotouboua 2 au TOGO avec HSF ;**
  - **Valide la participation financière d'EAU47 à hauteur de 26 780 € maximum pour les 3 ans du projet ;**
  - **Précise que le Syndicat EAU47 et HSF s'engagent à procéder à une programmation annuelle ou pluriannuelle des activités et à œuvrer ensemble à la mobilisation des financements nécessaires.**

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 5 mars 2026 :

Bureau du 5 mars 2026 :

- 26_001_B Création d'un Comité Social Territorial (CST) local pour 2026 – Approuvé à l'unanimité
- 26_002_B Création d'un poste de gestionnaire Marchés Publics - Approuvé à l'unanimité
- 26_003_B Vacance du poste de chef de service Marchés Publics/foncier avec possibilité d'ouverture au recrutement d'un contractuel de droit public - Approuvé à l'unanimité
- 26_004_B Demande de dégrèvement exceptionnel de MME ET M. DE CROISEUIL abonnés de Thouars sur Garonne - Approuvé à l'unanimité
- 26_005_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Sos - Approuvé à l'unanimité

Bureau du 7 mai 2026

- 26_006_B Modalités pour la création d'un Comité Social Territorial (CST) local pour 2026 - Approuvé à l'unanimité
- 26_007_B Adhésion à la convention retraites CNRACL du CDG47 - Remplace la décision n°25_040_B du 27/11/25 - Approuvé à l'unanimité
- 26_008_B Réalisation des études préliminaires et avant-projet sommaire à la construction de deux usines d'eau potable alimentées par des captages en ressources superficielles – 2 lots - Approuvé à l'unanimité
- 26_009_B Élaboration de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) - Approuvé à l'unanimité

Le Comité est informé des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 24 février 2026 :

- 26_011_D Convention technique et financière pour l'extension du réseau public d'eau potable pour desservir une parcelle secteur "Bois" et "Rousseaux" 47350 SEYCHES avec la SAS SEYCHES AGRI ENERGIE
- 26_012_D Décision de l'attribution du marché de services n°25244 - Réalisation d'une campagne de mesures de débit sur le système d'assainissement de Condezaygues-Fumel - Territoire Lot Amont 47 - Lieux suivants : Communes de Condezaygues (47070), Fumel (47500), Monsempron-Libos (47500), Montayral (47500), et Saint-Vite (47500), Territoire du Lot Amont 47
- 26_013_D Demande de subvention à l'AEAG - Mars 2026
- 26_014_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à MONCAUT
- 26_015_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à NERAC
- 26_016_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à usager à SOS
- 26_018_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à MEZIN
- 26_019_D Demande de dégrèvement exceptionnel uager à NERAC
- 26_020_D Décision d'attribution du marché de travaux n°26252 - Création du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Léger - 2 lots - Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station des eaux usées, Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH
- 26_021_D Recrutement d'un agent en CDD pour remplacement d'un titulaire indisponible
- 26_022_D Signature conventions SDIS relatives à la disponibilité des SPV pendant leur temps de travail
- 26_023_D Constitution de servitude de passage de canalisations commune de MONFLANQUIN
- 26_024_D Constitution de servitude de passage de canalisations et ouvrages commune de TRENTELS
- 26_025_D Constitution de servitude de passage de canalisations et ouvrages commune de MONFLANQUIN
- 26_026_D Acquisition parcelles commune de FUMEL
- 26_027_D Décision de l'attribution du marché de services n°26260 - Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - Rue du Lot et rue du pont neuf - Commune de Monsempron-Libos (47500) - Territoire Lot amont 47
- 26_028_D Décision de l'attribution des lots 1,2 et 5 et arrêt des lots 3 et 4 du marché de travaux n°25229 - Création d'un nouveau forage sur la commune de Madaillan en remplacement du forage de Saint Julien - Commune de Madaillan (47360) - Territoire Sud du Lot - 5 lots - Lot 1 (Travaux de forage), Lot 2 (Diagraphie), Lot 3 (Équipement du forage et raccordement), Lot 4 (Abandon du forage de Saint Julien), Lot 5 (Sécurisation des ouvrages
- 26_029_D Convention de coopération avec SNCF Réseau dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud ouest (GPSO)
- 26_030_D Convention d'études avec SNCF Réseau dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud ouest (GPSO)
- 26_031_D Demande de subvention au Département TARN-ET-GARONNE - Renouvellement AEP en vue d'améliorer la performance LD Espermont - ROQUECOR
- 26_032_D Demande de subvention à l'AEAG - Télérelève VIANNE
- 26_033_D Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'opportunité et de faisabilité du potentiel de réutilisation des eaux usées traitées ainsi que d'autres eaux non conventionnelles pour la station d'épuration de Massanes sur la commune de Villeneuve sur Lot avec la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- 26_034_D Renouvellement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité TC
- 26_035_D Convention de partenariat pour la mise en place d'un démonstrateur d'infrastructure test IOT « Internet Of Things » par Lot et Garonne Numérique sur le périmètre d'EAU47

- 26_036_D Convention pour la traversée du Domaine Public Autoroutier Concédé des ASF pour le passage de canalisations d'eau potable sur la Commune de DAMAZAN
- 26_037_D Renouvellement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité TC
- 26_038_D Décision d'attribution du marché de services n°26262 - MOE pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Rue Grand Rue et Place de la République - Commune de CASTELJALOUX Territoire Porte des Landes
- 26_039_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à Nérac
- 26_040_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à Nérac
- 26_041_D Demande de dégrèvement exceptionnel usager à Barbaste
- 26_042_D Intégration des réseaux du lotissement Communal "Caillabènes" à CASTELMORON-SUR-LOT
- 26_043_D Constitution de servitude de passage de canalisations Commune de DAMAZAN Parcelle ZB 88 appartenant à la Société des Autoroutes du Sud de la France
- 26_044_D Demande de subvention à l'AEAG - UDI de Damazan Buzet
- 26_045_D Décision de l'attribution du marché de travaux n°26254 - Réhabilitation des bassins de décantation sur les forages du Mail à Saint Antoine de Ficalba et de Saint Julien à Madaillan - Territoire Sud Lot - 2 lot, Lot 1 Forage du Mail à Saint Antoine de Ficalba (47340) - Lot 2 Forage de Saint Julien à Madaillan (47360) - Territoire du Sud Lot
- 26_046_D Décision de modification 1 du marché de travaux n°25211_24123S207 - Travaux d'extension du réseau eaux usées - Place Couderc à Laparade - Commune de Laparade, Territoire du Nord du Lot, 47260 LAPARADE
- 26_047_D Demande de subvention à l'AEAG - Etudes Préliminaires
- 26_048_D Convention d'occupation du domaine public par SFR à SAINT ANTOINE DE FICALBA Château d'eau "Poulvignac"
- 26_049_D Convention d'occupation du domaine public par SFR à FRANCESCAS Château d'eau "Saint Caprais"
- 26_050_D Servitude au profit de TE47 Commune de Madaillan
- 26_051_D Convention de mise à disposition temporaire du réseau d'assainissement privé de la ZAC AGRINOVE à NERAC appartenant à la SEM47
- 26_052_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Guillaume LEPERS, VP 1
- 26_053_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Pierre IMBERT, VP 2
- 26_054_A Arrêté portant délégation de fonction à Madame Julie CASTILLO, VP 3
- 26_055_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Pierre VICINI, VP 4
- 26_056_A Arrêté portant délégation de fonction à Madame Christine SATTA, VP 5
- 26_057_A Arrêté portant délégation de fonction à Madame Marie COSTES, VP 6
- 26_058_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Jean-François GUILLOT, VP 7
- 26_059_A Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Gilles QUÉLENNEC, VP 8
- 26_060_A Arrêté portant délégation de signature à Mme Nadine LAUNAY
- 26_061_Abis Arrêté portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement aux DGA et aux chefs de services
- 26_062_A Arrêté portant désignation des membres du collège de la collectivité au CST local d'EAU47
- 26_063_D Décision de modification 1 - clause de réexamen et modifications de faible montant du marché de travaux n°25235 - TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION DE CASTELMORON SUR LOT – TERRITOIRE NORD DU LOT - Commune de Castelmoron-sur-Lot
- 26_064_D Décision de modification 3 et de résiliation du marché de services n°17031L2 - Mission de MOE pour des travaux de réhabilitation de châteaux d'eau et de réservoirs - Lot 2 Secteur est - Commune de Cancon, Territoire NORD LOT et Commune de Pujols, Territoire Sud Lot

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 : www.eau47.fr - rubrique Découvrir le Syndicat – Notre fonctionnement - Nos instances.

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC

La Secrétaire de séance,

Françoise LABORDE